



VIDE-GRENIERS (PLACE ROSA PARKS – sur le carreau du marché du Centre) DIMANCHE 29 JANVIER 2023 de 8h à 17h

BON DE RÉSERVATION :

CLOTURE DE L'INSCRIPTION AVANT LE 21 JANVIER 2023

Nom Prénom.....

Adresse :

CP..... Ville.....

Tél. e-mail

N° CNI (ou passeport ou titre de séjour).....Date de délivrance.....

par.....

Liste sommaire des objets à vendre.....

Merci d'entourer le métrage désiré : 2m 4m 6m 8m 10m 12m 14m 16m
(Minimum 2 mètres et par MULTIPLE DE 2M)

Tarifs : 30 € TTC les 2 mètres linéaires couverts avec 1 table et 2 tréteaux fournis

TOTAL à payer.....€

Pour les participants non professionnels, merci de signer cette attestation

Je soussigné déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

(Article R321-9 du Code pénal, modifié par décret n°2009-16 du 7/01/2009)

Date..... Signature.....

Réservation par courrier ou sur notre site Internet : www.mandon.fr

N'oubliez pas de joindre à votre bon de réservation les documents suivants :

- Le chèque à l'ordre de SAS Mandon
- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse

Pour les professionnels :

- copie de l'extrait K-BIS de moins de trois mois,
- copie du récépissé de déclaration de l'activité de revendeur d'objets mobiliers

ATTENTION LE DÉBALLAGE À MÊME LE SOL EST STRICTEMENT INTERDIT

Notre adresse : SAS Mandon – Vide-greniers d'Aubervilliers - 3, rue de BASSANO 75116 - PARIS

Tél. 08 26 46 64 34 www.mandon.fr

REGLEMENT – VIDE-GRENIERS D'AUBERVILLIERS (93300)

Paris, le 9 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les Exposants,

Vous avez réservé un emplacement pour le **vide-greniers de la Ville d'Aubervilliers le dimanche 29 janvier 2023 place Rosa Parks (à l'emplacement du marché du Centre – le carreau).**

Le déballage dans rue Ferragus et la rue Pasteur est interdit.

Le déballage au sol est formellement interdit et vous devrez remballer sans aucune possibilité de remboursement.

Nous vous rappelons que vous devez arriver **entre 6h et 7h du matin.**

Après 7h15 votre emplacement pourra être attribué à quelqu'un d'autre sans remboursement possible (quel qu'en soit le motif).

La fin des ventes est fixée à **17h00** et vous devrez avoir libéré votre emplacement avant **18h.**

Votre participation à ce vide grenier vous engage à vendre **exclusivement des objets personnels et usagers.**

Sont interdits à la vente, les produits suivants : produits pharmaceutiques, drogues, articles d'optique et de lunetterie (sauf les lunettes de soleil sans effets correcteurs), les métaux précieux, les armes et munitions, les pneus, les véhicules, les spiritueux, les produits neufs sous emballage, l'alimentation ainsi que les boissons, les animaux.

Tout manquement à cette prescription entrainera l'exclusion de la manifestation sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Toutes marchandises neuves ou alimentaires ne seront pas acceptées sur le site et devront être enlevées sauf autorisation de l'organisateur.

Les emplacements réservés au préalable sont délimités par un marquage au sol.

En aucun cas, l'exposant ne devra dépasser dans les allées. En cas de dépassement, l'exposant devra immédiatement modifier son étalage en conséquence.

Tout dommage causé par un exposant sera facturé, étant entendu que chaque exposant est responsable civilement vis-à-vis des dommages causés.

Nous vous rappelons que le déballage au sol est strictement interdit ; vous devrez remballer sans aucune possibilité de remboursement. Une table et deux tréteaux seront fournis pour chaque place de 2ml.

Les emplacements doivent être rendus propres et l'exposant devra obligatoirement évacuer ses déchets et ses invendus.

Les véhicules des exposants devront être stationnés obligatoirement aux emplacements autorisés par le code de la route.

L'organisateur se réserve le droit de ne plus accepter les exposants dont les véhicules seraient mal garés.

Aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé entre 08h et 17h sur le périmètre du vide-greniers.

La société MANDON et la Ville d'Aubervilliers déclinent toutes responsabilités quant aux vols, dommages ou accidents notamment sur les parkings. Le paiement du droit de place n'implique pas l'obligation à l'organisateur et à la Ville d'Aubervilliers d'une surveillance spéciale.